

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance spéciale du Conseil de ville de la Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 28 novembre 2006, à 19h30, au bureau de la Ville, 1048, Chemin Thomas Maher, Lac-Saint-Joseph (Québec)

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur O'Donnell Bédard, Maire
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ABSENCES MOTIVÉES:

- Monsieur Michel Croteau, conseiller
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller

Ouverture de la séance

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard, déclare cette séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance spéciale du 28 novembre 2006 tout en ajoutant les points suivants:

- Suivi de la réunion du Club Nautique;
- Dérogation mineure au 188 Chemin de la Passe;

7476 - Financement municipal - Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Saint-Joseph dans la MRC de la Jacques-Cartier entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu du règlement 06-180;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 1 600 000 \$, datée du 19 décembre 2006;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la municipalité a reçu les soumissions mentionnées à l'Annexe A;

ATTENDU QUE l'offre ci-haut provenant de Financière Banque Nationale s'est avérée la plus avantageuse.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES TESSIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES COULOMBE ET RÉSOLU UNANIMEMENT,

QUE l'émission d'obligations au montant de 1 600 000 \$ de Ville de Lac-Saint-Joseph soit adjugée à Financière Banque Nationale;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE M. O'Donnell Bédard, maire et Mme Vivian Viviers, secrétaire-trésorière sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authenticateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;

ATTENDU QUE CDS procèdera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé "autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises".

Adopté à la séance du 28 novembre 2006.

7477 - Résolution de concordance

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Saint-Joseph entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, et ce pour un montant de 1 600 000 \$, en vertu du règlement d'emprunt numéro 06-180;

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces obligations sont émises:

IL EST PAR CONSÉQUENT proposé par Monsieur Guy Jacob, appuyé par Monsieur Claude Lessard et résolu unanimement:

QUE le règlement d'emprunt indiqué précédemment soit amendé, s'il y a lieu, afin qu'il soit conforme à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard dudit règlement compris dans l'émission de 1 600 000 \$`;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci;

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante Caisse Populaire Desjardins Sainte-Catherine, 2, rue Laurier, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec) G0A 3M0;

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement soit le 19 juin et le 19 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);

QUE les obligations seront signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La municipalité, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir et tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adopté à la séance du 28 novembre 2006.

7478 - Résolution de courte échéance

IL EST proposé par Monsieur Claude Lessard, appuyé par Monsieur Guy Jacob et résolu unanimement:

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 1 600 000 \$, effectué en vertu du règlement numéro 06-180, la Ville de Lac-Saint-Joseph doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 19 décembre 2006; en ce qui

regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années six (6) et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 06-180, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

Adopté à la séance du 28 novembre 2006.

7479 - Étude des prévisions budgétaires pour 2007

Monsieur Guy Jacob présente aux membres du Conseil le projet de budget pour l'année 2007. Il s'agit là d'un budget équilibré qui comprend les montants de remboursement des règlements d'emprunt et une légère hausse des dépenses. Pour arriver à équilibrer ledit budget, il y aura une diminution du taux de taxation et ajout d'une taxe pour la réfection du Chemin Thomas Maher ainsi qu'une taxe pour la qualité de l'eau.

7480 – Suivi de la réunion du Club Nautique

Monsieur Jacques Coulombe informe les membres du Conseil qu'il a assisté à la réunion du Club Nautique et nous mentionne qu'il y a maintenant un nouveau conseil d'administration qui ont des projets intéressants. Monsieur Coulombe mentionne qu'il faudrait les aider davantage, faire un contrat clair qui leur indiquerait nos attentes. Il nous soumet les états financiers au 31 octobre 2006 et mentionne qu'ils ont besoin d'aide pour la tenue des livres et pour la comptabilité qui est très sommaire. On pourrait peut-être demander à notre comptable s'il ne pourrait pas leur monter un petit tableau ou leur donner un coup de main.

Il mentionne également qu'ils aimeraient qu'on puisse distribuer leur calendrier lors de l'envoi de notre journal "Le tour du Lac", ce qui éviterait de chercher des bénévoles pour le vendre aux entrées de la ville, ce qui s'avère de plus en plus difficile.

Il y aura une réunion le 15 janvier prochain.

7481 – Dérogation mineure pour le 188 Chemin de la Passe

Monsieur Jacques Tessier nous explique une demande de dérogation pour le 188 Chemin de la Passe. Le nouveau propriétaire a démoli la maison et est à reconstruire. Il voudrait reconstruire la galerie comme elle était auparavant mais elle ne serait pas conforme au règlement. Monsieur Bourgault lui a demandé de fournir un nouveau plan

que Monsieur Tessier explique ici aux membres du Conseil. Cette demande sera soumise au Comité d'urbanisme qui tiendra une réunion le 4 décembre 2006.

7482 - Levée de la séance

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 21h00.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire